

**Dossier relatif à la publicité de l'enquête concernant les avis
parus dans les journaux locaux et l'affichage de l'avis
d'enquête publique**



Mesdames et Messieurs les Maires de la
Communauté d'Agglomération de
Rambouillet Territoires

Rambouillet, le 29 septembre 2025

Objet : Enquête publique révision SCoT Sud Yvelines – Affichage mise à enquête publique
34 communes membres de la CART
Dossier suivi par : Cognata Valérie, v.cognata@rt78.fr, Simonet David, d.simonet@rt78.fr
Réf : SQ/WD/CV –

Mesdames et Messieurs les Maires,

Par la présente, conformément aux dispositions des articles R123-9 et suivants du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous informer que l'enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) se déroulera au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du :

Mercredi 12 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour mener à bien cette enquête publique, Monsieur Michel FAURE a été désigné commissaire enquêteur par décision de Madame RIBEIRO-MENGOLI, Magistrate déléguée par Madame la Présidente du tribunal administratif de Versailles.

En outre et conformément aux dispositions de l'article R123-11 du code précité, je vous demande de bien vouloir procéder à l'affichage sur le panneau dédié aux affichages administratifs de la mairie de l'avis ci-joint :

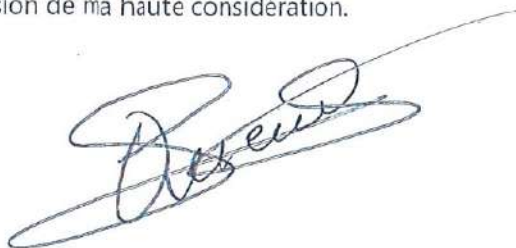
dès réception de la présente, avant le 20 octobre 2025 et jusqu'au 12 décembre 2025 inclus.

Dans le cadre de la régularité de la procédure d'enquête publique, je vous informe qu'il sera procédé par constat d'huissier au contrôle effectif de cet affichage en commune entre le 20 et le 23 octobre 2025. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder, en fin d'enquête, à la rédaction et à l'envoi à Rambouillet Territoires d'un certificat d'affichage selon les formes habituellement en vigueur. Une copie sera adressée à Monsieur le commissaire enquêteur.

J'attire également votre attention sur un point complémentaire afin de mener à bien cette enquête publique conformément à la réglementation et aux attentes de Monsieur le commissaire enquêteur. Je vous invite à bien vouloir insérer sur le site internet de votre commune, de façon visible par le public, le lien suivant lui donnant accès au dossier d'enquête publique du SCoT révisé dématérialisé : https://www.rt78.fr/Enquete_publicque_revision_SCOT_SudYvelines

La Direction Urbanisme et Programmation de l'Habitat se tient votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma haute considération.



Serge QUÉRARD
Vice-président chargé de l'aménagement du territoire

P.J. : Une affiche.

Monsieur Jean-François SIRET

Maire

8 rue de la Mairie

78660 ABLIS

Rambouillet, le 29 septembre 2025

Objet : Enquête publique révision SCoT Sud Yvelines affichage – permanence Commune Ablis

Dossier suivi par : Cognata Valérie, v.cognata@rt78.fr, Simonet David, d.simonet@rt78.fr

Réf : SQ/WD/CV –

Monsieur le Maire,

Par la présente, conformément aux dispositions des articles R123-9 et suivants du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous informer que l'enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) se déroulera au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du : **Mercredi 12 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Pour mener à bien cette enquête publique, Monsieur Michel FAURE a été désigné commissaire enquêteur par décision de Madame RIBEIRO-MENGOLI, Magistrate déléguée par Madame la Présidente du tribunal administratif de Versailles.

Conformément aux dispositions de l'article R123-11 du code précité, je vous demande de bien vouloir procéder à l'affichage sur le panneau dédié aux affichages administratifs de la mairie de l'avis ci-joint : **dès réception de la présente, avant le 20 octobre 2025 et jusqu'au 12 décembre 2025 inclus.**

Dans le cadre de la régularité de la procédure d'enquête publique, je vous informe qu'il sera procédé par constat d'huissier au contrôle effectif de cet affichage en commune entre le 20 et le 23 octobre 2025. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder en fin d'enquête à la rédaction et à l'envoi à Rambouillet Territoires d'un certificat d'affichage selon les formes habituellement en vigueur. Une copie sera adressée à Monsieur le commissaire enquêteur.

J'attire également votre attention sur un point complémentaire afin de mener à bien cette enquête publique selon la réglementation et les attentes de Monsieur le commissaire enquêteur. Je vous invite à bien vouloir insérer sur le site internet de votre commune, de façon visible par le public, le lien suivant lui donnant accès au dossier d'enquête publique de révision du SCoT dématérialisé : https://www.rt78.fr/Enquete_publicue_revision_SCOT_SudYvelines

Enfin, je vous remercie d'avoir accepté d'accueillir dans les locaux de la mairie Monsieur Michel FAURE lors de la permanence prévue en commune d'Ablis le samedi matin 29 novembre 2025 de 9h00 à 12h00. La Direction Urbanisme et Programmation de l'Habitat se tient votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.



Serge QUÉRARD

Vice-président chargé de l'aménagement du territoire

P.J. : Une affiche.

Monsieur Ismaël NEHLIL

Maire

18 rue du 11 novembre

78660 LES-ESSARTS-LE-ROI

Rambouillet, le 29 septembre 2025

Objet : Enquête publique révision SCoT Sud Yvelines

affichage – permanence Commune Les Essarts-le-Roi

Dossier suivi par : Cognata Valérie, v.cognata@rt78.fr, Simonet David, d.simonet@rt78.fr

Réf : SQ/WD/CV –

Monsieur le Maire,

Par la présente, conformément aux dispositions des articles R123-9 et suivants du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous informer que l'enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) se déroulera au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du : **Mercredi 12 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Pour mener à bien cette enquête publique, Monsieur Michel FAURE a été désigné commissaire enquêteur par décision de Madame RIBEIRO-MENGOLI, Magistrate déléguée par Madame la Présidente du tribunal administratif de Versailles.

Conformément aux dispositions de l'article R123-11 du code précité, je vous demande de bien vouloir procéder à l'affichage sur le panneau dédié aux affichages administratifs de la mairie de l'avis ci-joint : **dès réception de la présente, avant le 20 octobre 2025 et jusqu'au 12 décembre 2025 inclus.**

Dans le cadre de la régularité de la procédure d'enquête publique, je vous informe qu'il sera procédé par constat d'huissier au contrôle effectif de cet affichage en commune entre le 20 et le 23 octobre 2025. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder en fin d'enquête à la rédaction et à l'envoi à Rambouillet Territoires d'un certificat d'affichage selon les formes habituellement en vigueur. Une copie sera adressée à Monsieur le commissaire enquêteur.

J'attire également votre attention sur un point complémentaire afin de mener à bien cette enquête publique selon la réglementation et les attentes de Monsieur le commissaire enquêteur. Je vous invite à bien vouloir insérer sur le site internet de votre commune, de façon visible par le public, le lien suivant lui donnant accès au dossier d'enquête publique de révision du SCoT dématérialisé : https://www.rt78.fr/Enquete_publicque_revision_SCOT_SudYvelines

Enfin, je vous remercie d'avoir accepté d'accueillir dans les locaux de la mairie Monsieur Michel FAURE lors de la permanence prévue le samedi matin 15 novembre 2025 de 9h00 à 12h00. la Direction Urbanisme et Programmation de l'Habitat se tient votre disposition pour toute information complémentaire

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.



Serge QUÉRARD

Vice-président chargé de l'aménagement du territoire

P.J. : Une affiche.



SAS LSL
Henri-Antoine LE HONSEC
Rémi SIMHON
Bruno ALMOUZNI
Commissaires de Justice Associés
www.huissiers-78.com

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le VINGT OCTOBRE
PUIS le VINGT ET UN OCTOBRE**

À LA DEMANDE DE :

RAMBOUILLET TERRITOIRES Communauté d' Agglomération , Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège social est situé 22, rue Gustave Eiffel - Z.A. BEL AIR B.P. N° 40036 78511 RAMBOUILLET CEDEX

Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

AU NOM DUQUEL IL M'A ETE EXPOSE CE QUI SUIT par Monsieur SIMONET David, Directeur Urbanisme et Programmation de l'Habitat au sein de RAMBOUILLET TERRITOIRE, ainsi déclaré :

« Il doit être procédé à une enquête publique ayant pour objet le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) qui définit à l'échelle de l'ensemble des trente-six communes de Rambouillet Territoire une stratégie globale d'aménagement et de développement durable du territoire, suivant arrêté n° 2025/18 en date du 23 juin 2025.

Reçu le

24 OCT. 2025

N°

Instruction :

D. Simonet

Copies :

M. Cognata

M. Desabres

Urbanisme

Que cette enquête publique doit être ouverte pour une durée de trente et un jours consécutifs, du mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00 ; le siège de l'enquête publique est fixé à la Direction de l'urbanisme et de la programmation de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires- ZA Bel Air- 22 Rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET.

Nous vous demandons de constater, entre le 20 et le 23 octobre 2025, l'affichage de « l'avis d'enquête publique sur les panneaux d'affichage des 36 communes membres de la communauté d'agglomération ainsi que sur celui du siège de celle-ci (22 Rue Eiffel à Rambouillet) et sur son site internet. »

Que pour la sauvegarde de ses droits et actions futurs, le requérant me demande de procéder à toutes constatations utiles.

Qu'il me requiert à cette fin,

Déférant à cette réquisition,

Je, **Bruno ALMOUZNI**, Commissaire de Justice Associé de la SAS **LSL** – Henri-Antoine LE HONSEC, Rémi SIMHON et Bruno ALMOUZNI – titulaire d'un Office de Commissaires de Justice Associés, 92 rue d'Angiviller à RAMBOUILLET (Yvelines), Soussigné,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Me suis transporté dans un premier temps ce jour le 20 octobre 2025 sur les communes ci-dessous mentionnées aux adresses ci-dessous désignées où j'ai constaté sur chacun de ces lieux, visible et lisible de la rue et du public, la présence d'une affiche identique à celle-ci-dessous insérée, sur fond jaune, comportant les inscriptions en caractères noirs y figurant :

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à l'ouverture d'une enquête publique prescrite par arrêté n° 2025/18 portant révision du

Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines

Objet date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2025/18 du Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du 8 octobre 2025 porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) arrêté le 23 juin 2025. Le SCoT définit à l'échelle de l'ensemble des trente-six communes de Rambouillet Territoires, une stratégie globale d'aménagement et de développement durable du territoire. Trois axes ont été retenus : renforcer l'attractivité économique, promouvoir un urbanisme maîtrisé, cultiver et revisiter les excellences patrimoniales. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT aux articles R.141-1 et suivants.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du **mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00**. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Direction de l'urbanisme et de la programmation de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires – ZA Bel Air – 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET.

Commissaire enquêteur.

Monsieur Michel FAURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame RIBEIRO-MENGOLI, Magistrate déléguée par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles et Monsieur Dominique ERRARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Lieu de consultation du dossier

D'une part et sous format papier, le dossier, auquel est adjoint un registre unique, est consultable gratuitement au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (ZA Bel Air / 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET), ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, lieu désigné de l'enquête afin que le public puisse y apposer ses remarques et observations et cela même en l'absence du commissaire enquêteur.

D'autre part, le dossier est consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires sur le lien : https://www.r78.fr/Enquete_publice_revision_SCoT_SudYvelines

Enfin et sous réserves des possibilités techniques inhérentes sur les sites internet de chaque commune, le dossier est accessible et consultable via la même adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur a décidé de tenir cinq (5) permanences pour recevoir le public lors de l'enquête, qui sont organisées comme suit :

1. Mercredi 12 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9h00 à 12h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET).
2. Samedi 15 novembre 2025 en mairie des Essarts-le-Roi de 9h00 à 12h00 (18 rue du 11 Novembre 1918 - 78690 - LES ESSARTS-LE-ROI).
3. Vendredi 21 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9h00 à 12h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET).
4. Samedi 29 novembre 2025 en mairie d'Ablis de 9h00 à 12h00 (8 Rue de la Mairie - 78660 ABLIS).
5. Vendredi 12 décembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 14h00 à 17h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET).

Il est précisé que lors des permanences prévues à la mairie des Essarts-le-Roi et à la mairie d'Ablis, un dossier sera mis à disposition du public accompagné d'un registre spécifique pour lesdites permanences ci-dessus prévues. Le public pourra y apposer ses contributions sur ces registres spécifiques uniquement lors de ces permanences. Le registre du siège demeure accessible jusqu'à la fin de l'enquête selon les modalités prévues par l'arrêté d'enquête publique.

En sus du registre mis à disposition au siège de l'enquête publique, le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités complémentaires suivantes :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : SCoT-enquete@r78.fr
- Par voie postale adressée à : Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique révision SCoT Sud Yvelines
ZA Bel Air / BP 40036 22 rue Gustave Eiffel - 78511 RAMBOUILLET CEDEX

Incidences environnementales

Le projet de SCoT révisé arrêté fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale pour qu'elle émette un avis tel que prévu aux dispositions de l'article L.104-6 du code de l'urbanisme. Cet avis sera joint au dossier au même titre que ceux émis par les personnes publiques associées également consultées.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, son analyse, et présentant ses conclusions motivées dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de la remise du rapport du commissaire enquêteur :

- À la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires ZA Bel Air / 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET (01 34 57 20 61) aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires <https://www.r78.fr/habitat/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale>

Compléments d'information

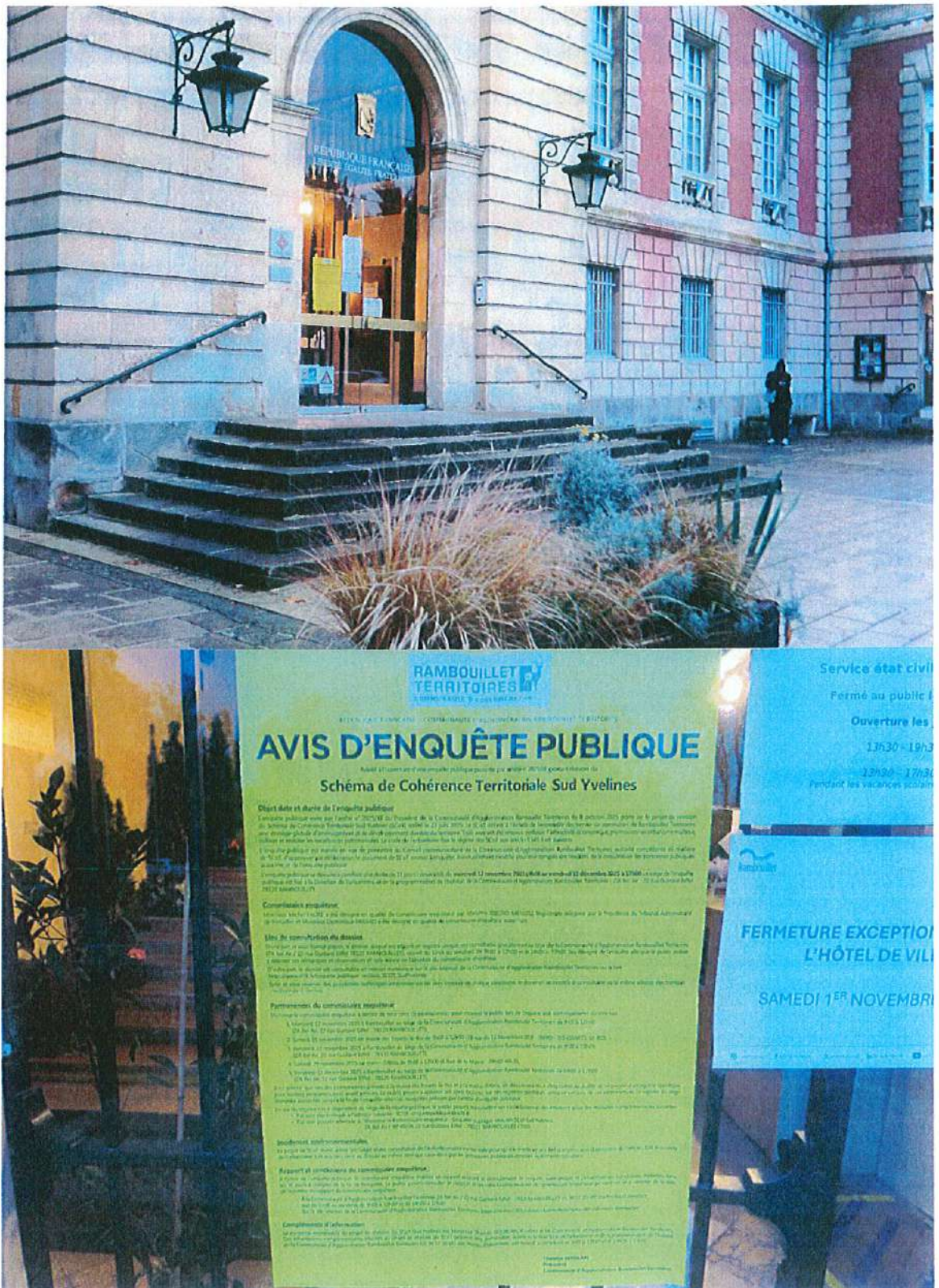
La personne responsable du projet de révision du SCoT Sud Yvelines est Monsieur Thomas GOURLAN, Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires. Des informations complémentaires relatives au projet de révision du SCoT peuvent être demandées auprès de la Direction de l'urbanisme et de la programmation de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (01 34 57 20 61) aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Thomas GOURLAN
Président
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

Je me suis rendu aux lieux et endroits suivants :

1/ A LA MAIRIE DE RAMBOUILLET située 2 Place de la Libération 78120 RAMBOUILLET :

L'affiche est apposée sur la porte d'entrée vitrée de la Mairie, coté intérieur.



2/ A LA MAIRIE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES située 21 Route de l'Etang de la Tour 78125 VIEILLE EGLISE EN YVELINES:

SAS LSL, 92 Rue d'Angiviller- 78120 RAMBOUILLET
tel : 01 61 08 61 00 email : contact@huissiers-rambouillet.fr
Notre Etude des Yvelines (78) a compétence sur l'ensemble du territoire national en matière de constats

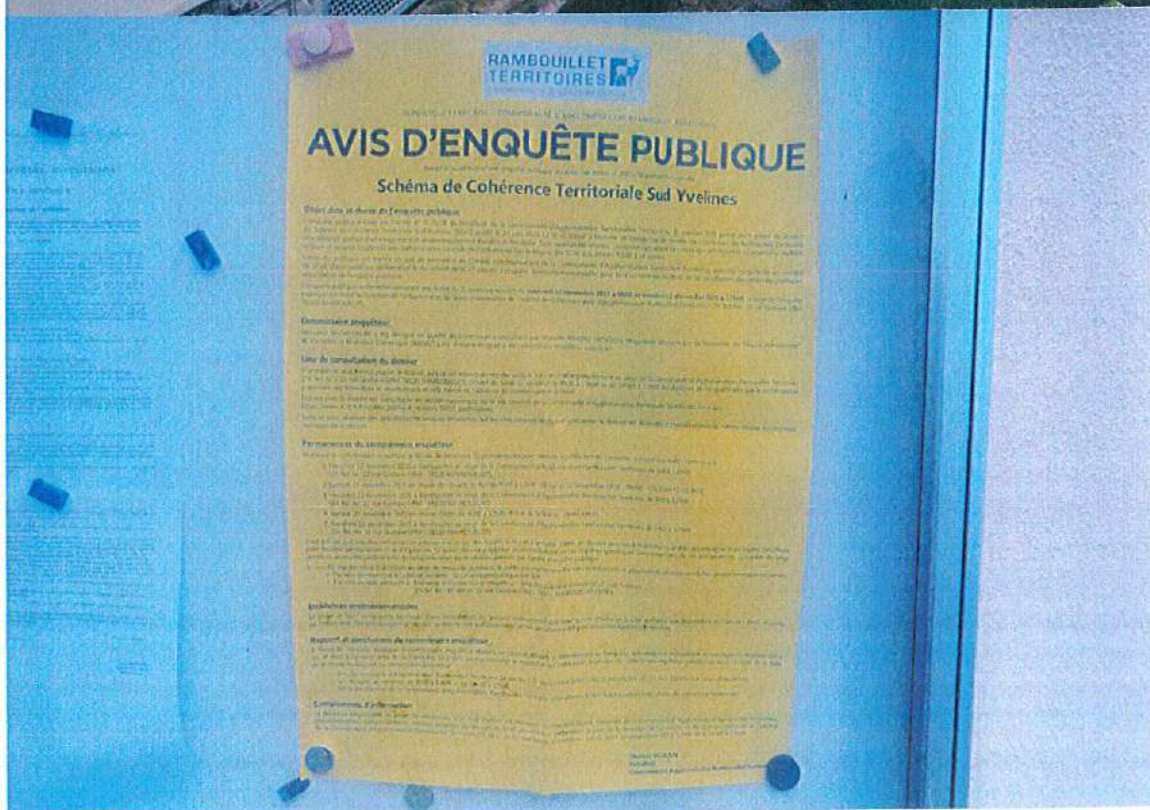
L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



3/ A LA MAIRIE DE CERNAY LA VILLE située 2 Rue de l'Eglise 78720 CERNAY LA VILLE :

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.

SAS LSL, 92 Rue d'Angiviller- 78120 RAMBOUILLET
 tel : 01 61 08 61 00 email : contact@huissiers-rambouillet.fr
 Notre Etude des Yvelines (78) a compétence sur l'ensemble du territoire national en matière de constats



4/ A LA MAIRIE DE AUFFARGIS située 2 Place de la Mairie 78610 AUFFARGIS :

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



5/ A LA MAIRIE DE LE PERRY EN YVELINES située Place de la Mairie 78610 LE PERRY EN YVELINES:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



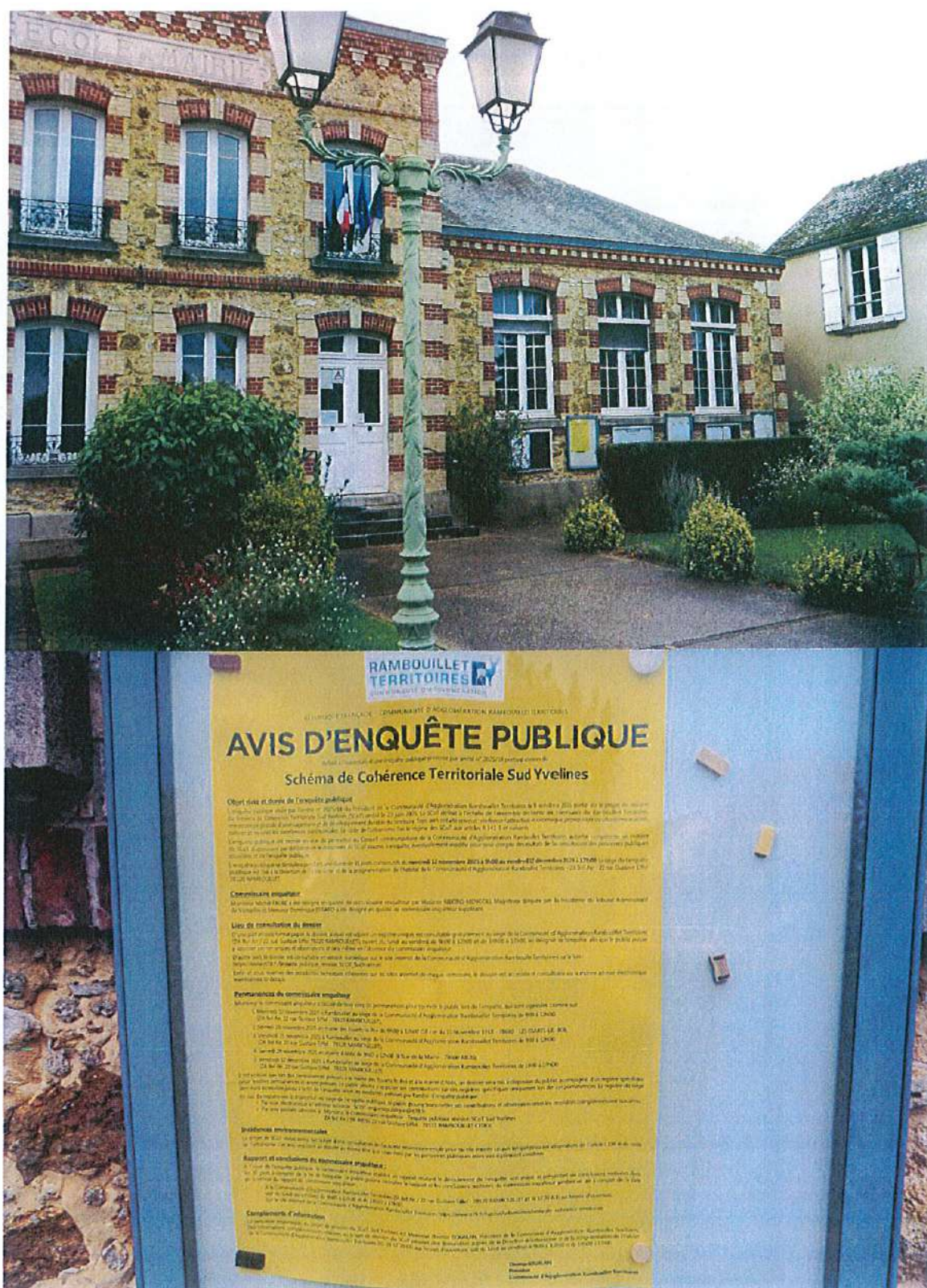
6/ A LA MAIRIE DE LES ESSARTS LE ROI située 18 Rue du 11 Novembre 78690 LES ESSARTS LE ROI :

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



7/ A LA MAIRIE DE LES BREVIAIRES située 12 Route des Haras 78610 LES BREVIAIRES :

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



8/ A LA MAIRIE DE GAMBAISEUIL située 9 Route de Montfort l'Amaury 78490 GAMBAISEUIL :

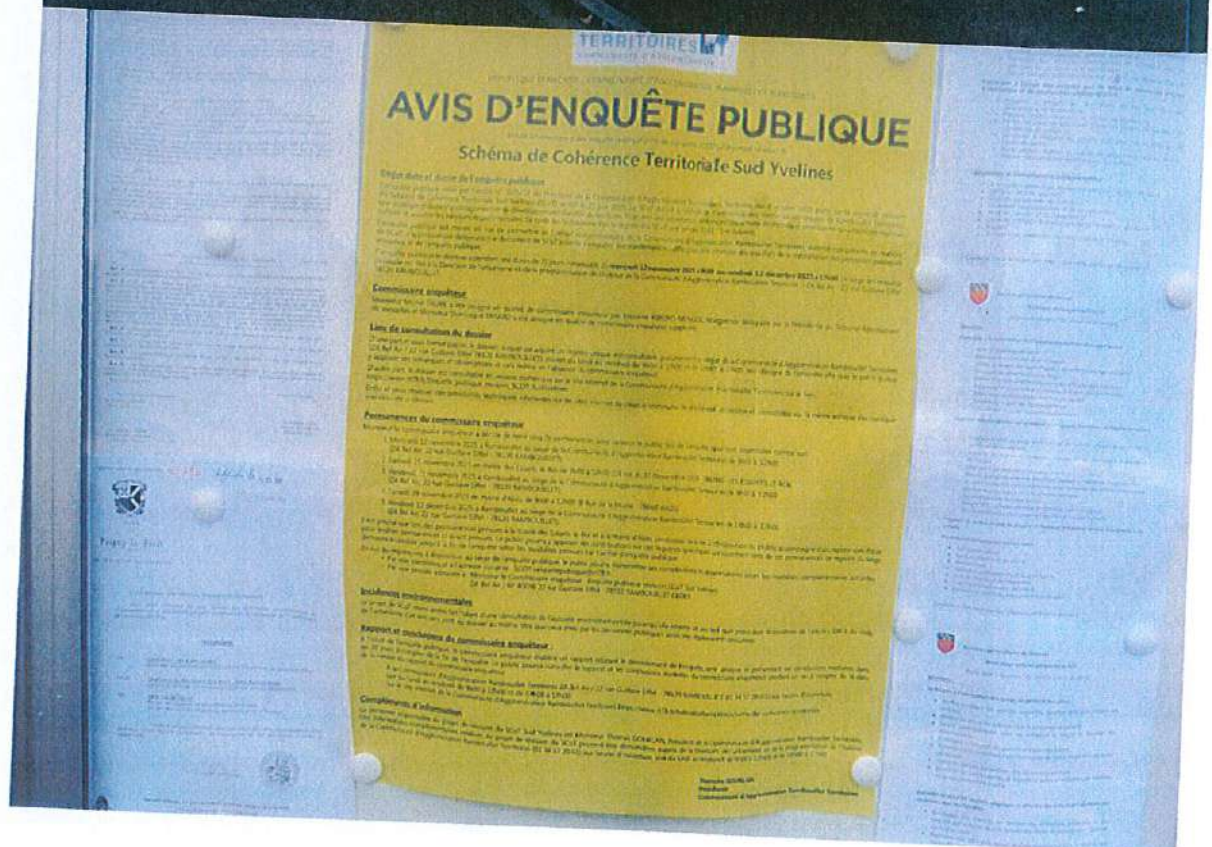
Deux affiches sont apposées sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.



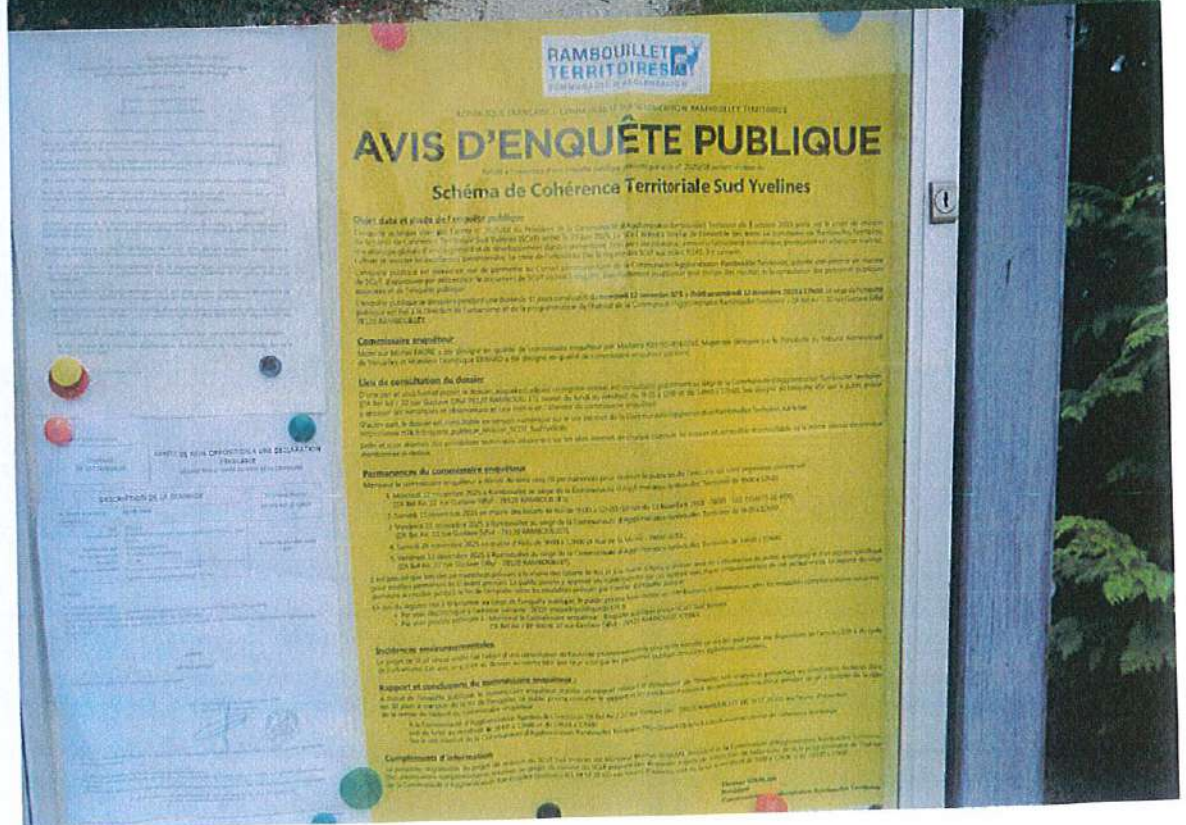


11/ A LA MAIRIE DE POIGNY LA FORET – ancienne Mairie -située 1 Place Maurice Hude 78125 POIGNY LA FORET:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



12/ A LA MAIRIE DE MITTAINVILLE située 5 Rue de la Mairie 78125 MITTAINVILLE:
L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



13/ A LA MAIRIE DE HERMERAY située 4 Rue de la Mairie 78125 HERMERAY:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



14/ A LA MAIRIE DE RAIZEUX située 2 Route des Ponts 78125 RAIZEUX:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



15/ A LA MAIRIE DE SAINT HILARION située 40 Route de Rambouillet 78125 SAINT HILARION:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



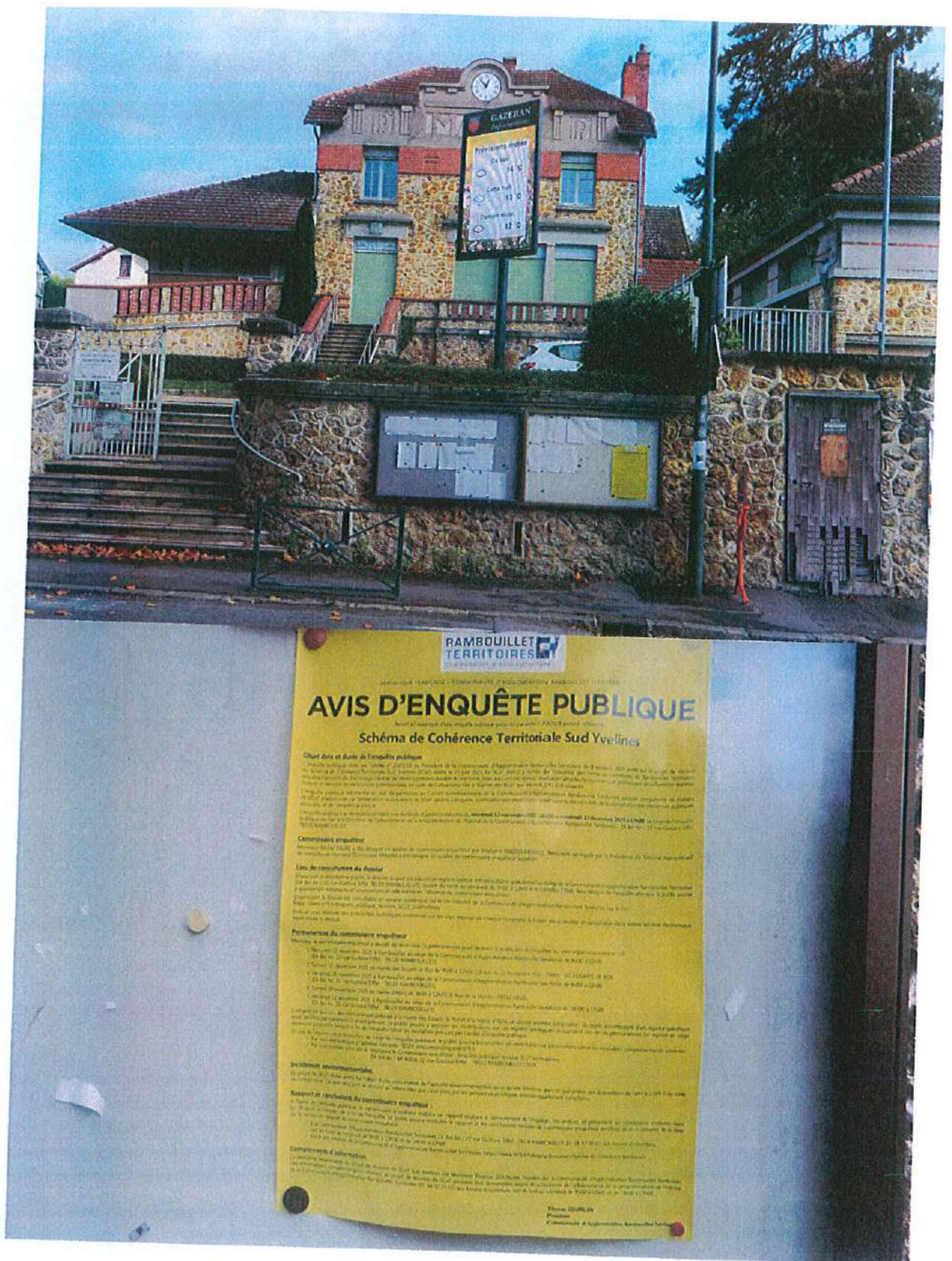
16/ A LA MAIRIE DE ÉMANCÉ située Place de la Mairie 78125 ÉMANCÉ :

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



17/ A LA MAIRIE DE GAZERAN située Rue de la Mairie 78125 GAZERAN:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.

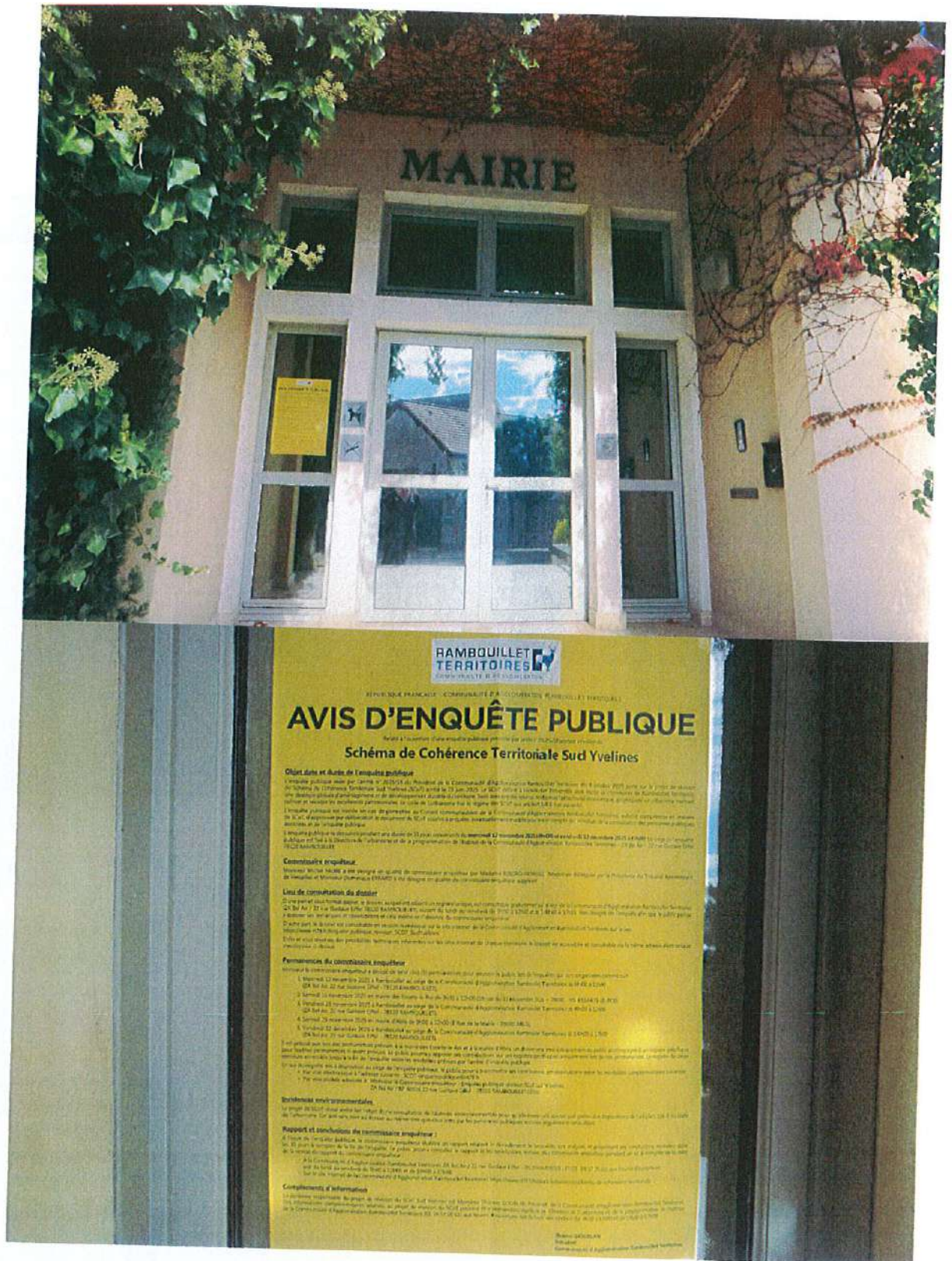


18/ A LA MAIRIE DE ORCEMONT située 1 Rue de la Mairie 78125 ORCEMONT:
L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



19/ A LA MAIRIE DE ORPHIN située 22 Grande Rue 78125 ORPHIN:

L'affiche est apposée sur la porte vitrée d'entrée de la Mairie, coté intérieur.

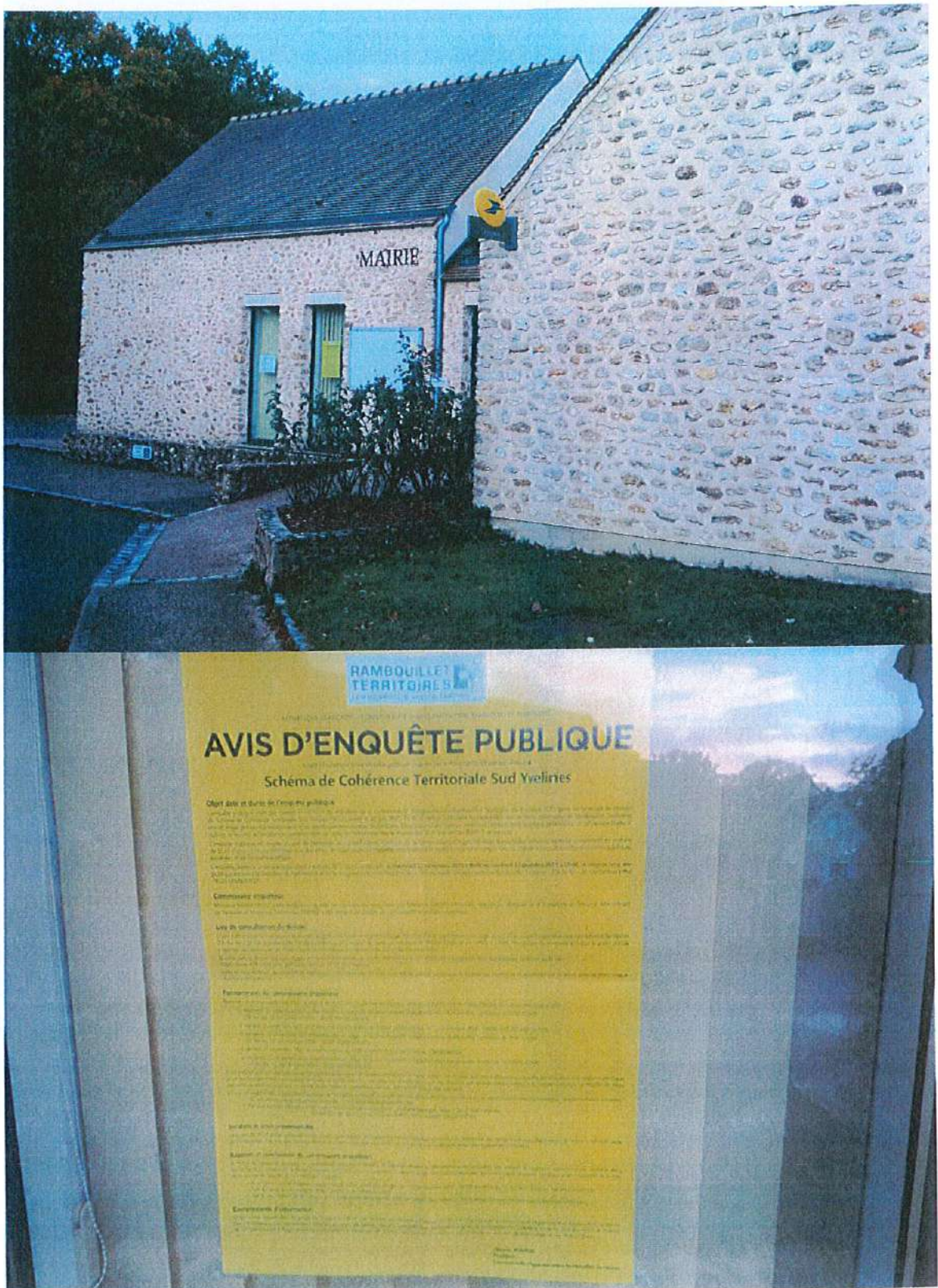


Me suis transporté dans un second temps ce jour le 21 octobre 2025 sur les communes ci-dessous mentionnées aux adresses ci-dessous désignées où j'ai constaté sur chacun de ces lieux, visible et lisible de la rue et du public, la présence d'une affiche identique à celle dont il est ci-dessus parlé et ci-dessus insérée, sur fond jaune, comportant les inscriptions en caractères noirs y figurant :

SAS LSL, 92 Rue d'Angiviller- 78120 RAMBOUILLET
 tel : 01 61 08 61 00 email : contact@huisie-rs-rambouillet.fr
 Notre Etude des Yvelines (78) a compétence sur l'ensemble du territoire national en matière de constats

20/ A LA MAIRIE DE LA CELLE LES BORDES située 5 Rue du Bois des Gaules 78720 LA CELLE LES BORDES:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



21/ A LA MAIRIE DE BULLION située 149 Rue de Guette 78830 BULLION:

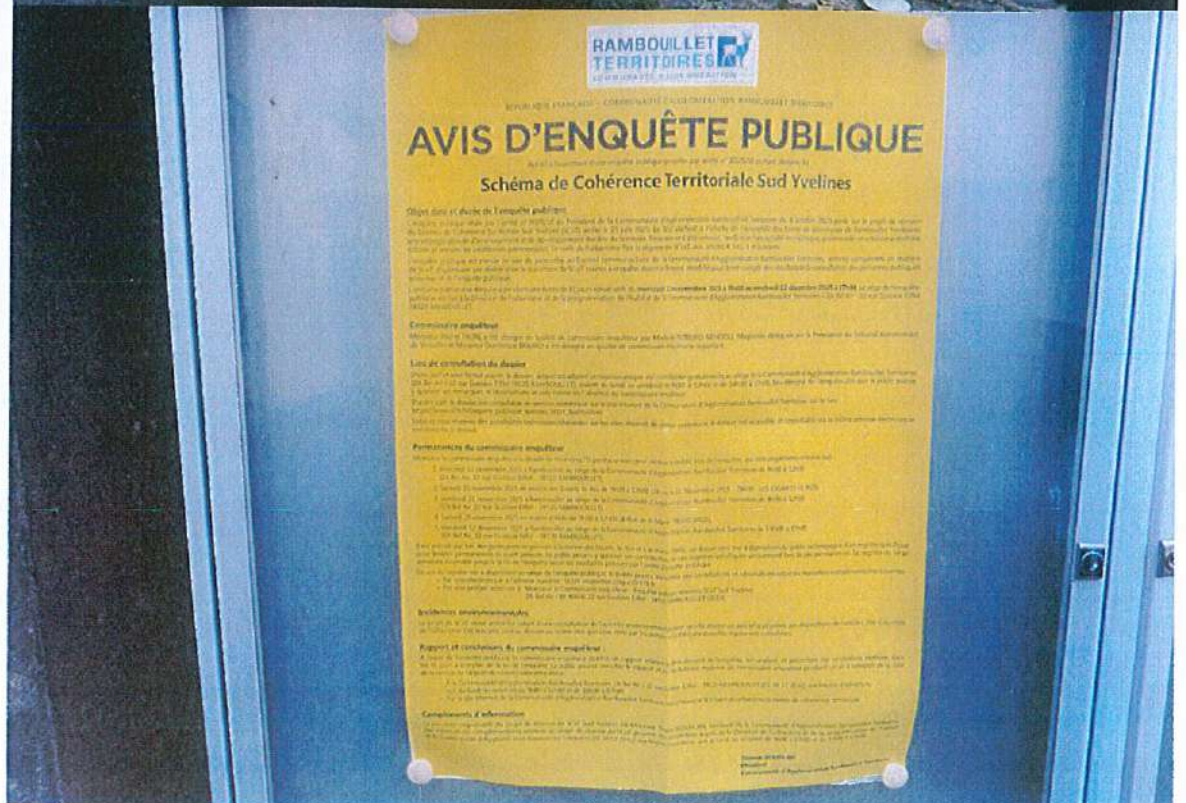
SAS LSL, 92 Rue d'Angiviller- 78120 RAMBOUILLET
tel : 01 61 08 61 00 email : contact@huissiers-rambouillet.fr
Notre Etude des Yvelines (78) a compétence sur l'ensemble du territoire national en matière de constats

L'affiche est apposée sur le battant gauche de la porte d'entrée vitrée de la Mairie.



22/ A LA MAIRIE DE BONNELLES située 22 Rue de la Libération 78830 BONNELLES:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



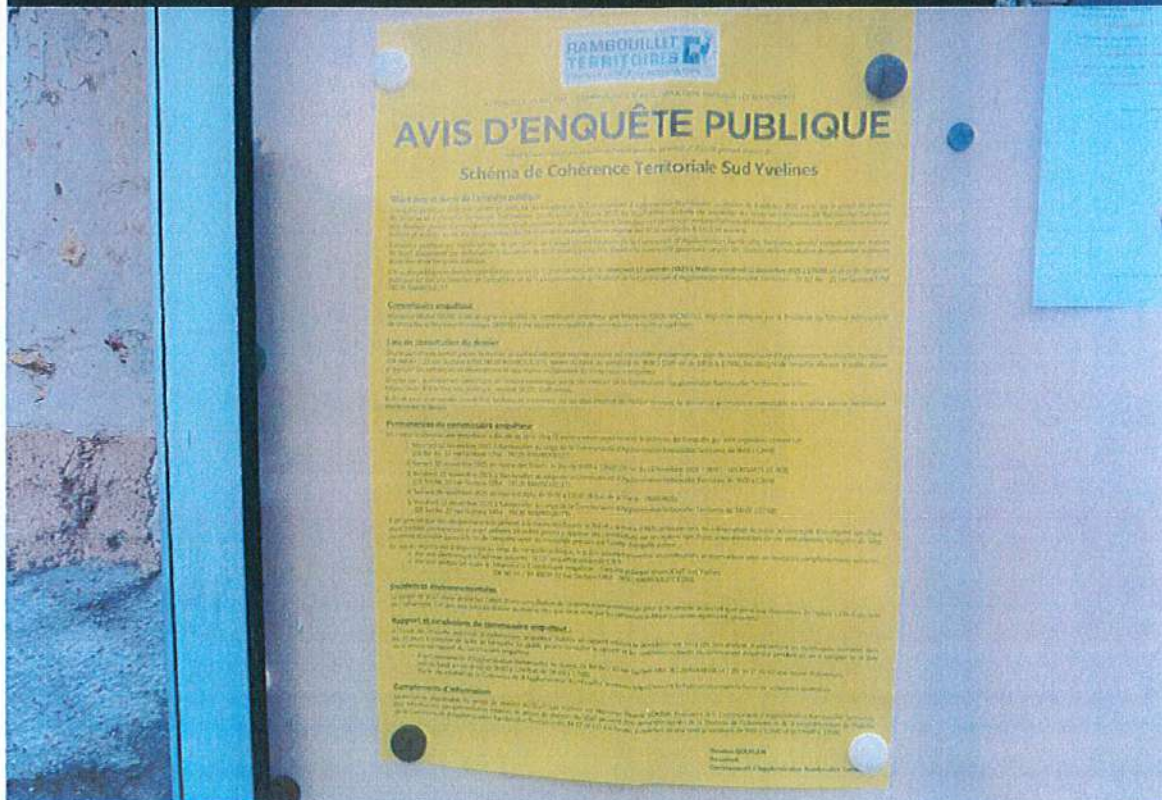
24/ A LA MAIRIE DE LONGVILLIERS située 4 Rue de Rochefort 78730 LONGVILLIERS:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



25/ A LA MAIRIE DE SAINT ARNOULT EN YVELINES située Place du Jeu de Paume 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



26/ A LA MAIRIE DE PONTHEVRARD située 5 Place de la Mairie 78730 PONTHEVRAD :

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



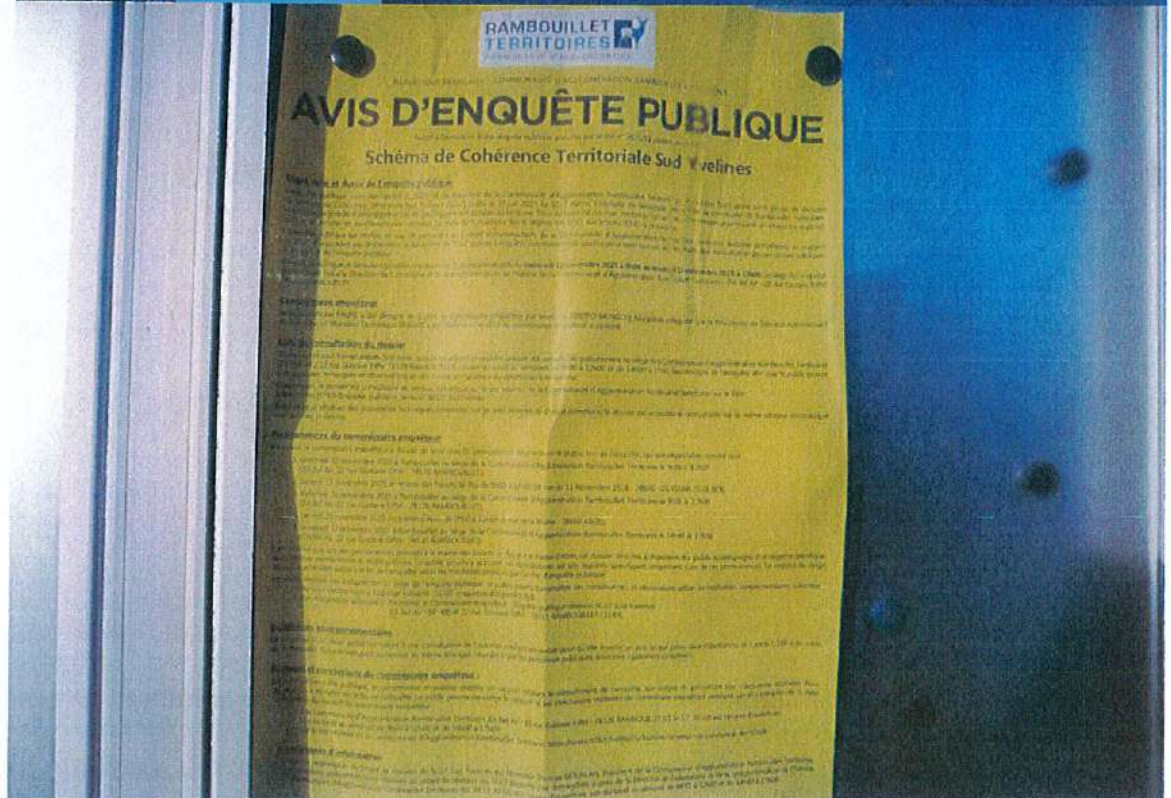
27/ A LA MAIRIE DE SAINTE MESME située 4 Rue Charles Legaigneur 78730 SAINTE MESME:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



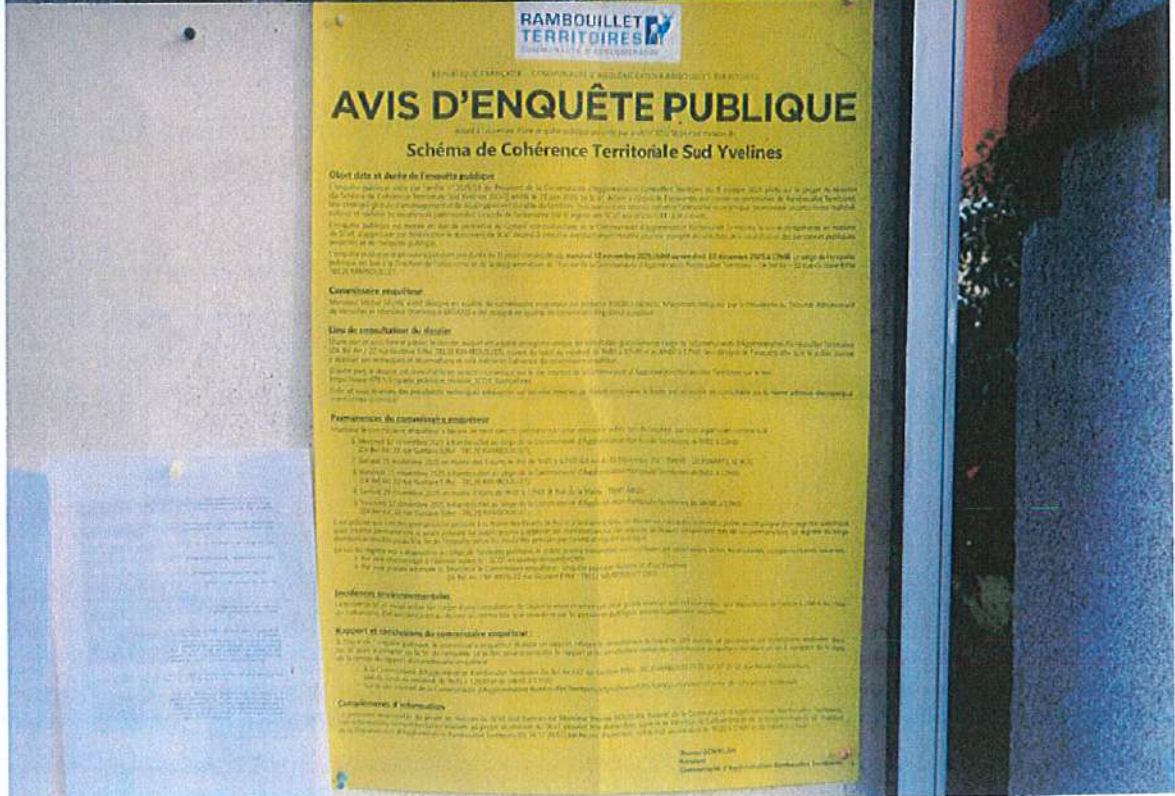
28/ A LA MAIRIE DE SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT située 7 Grande Rue 78660 SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



29/ A LA MAIRIE DE ALLAINVILLE AUX BOIS située 4 Rue Michel Chartier 78660 ALLAINVILLE AUX BOIS:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



30/ A LA MAIRIE DE PARAY DOUAVILLE située 1 Rue du Buisson à l'Oiseau 78660 PARAY DOUAVILLE:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



31/ A LA MAIRIE DE ORSONVILLE située 1 Rue des Ecoles 78660 ORSONVILLE:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



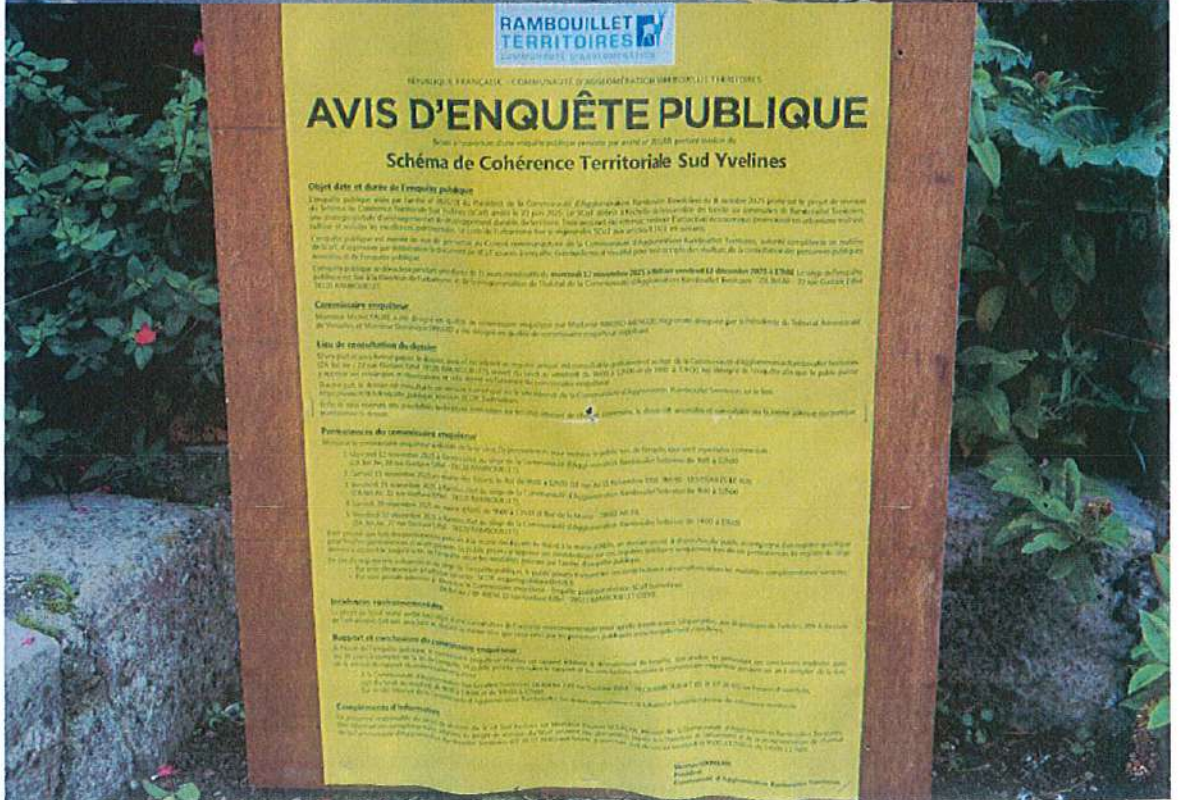
32/ A LA MAIRIE DE BOINVILLE LE GAILLARD située Place du Prieuré 78660 BOINVILLE LE GAILLARD:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



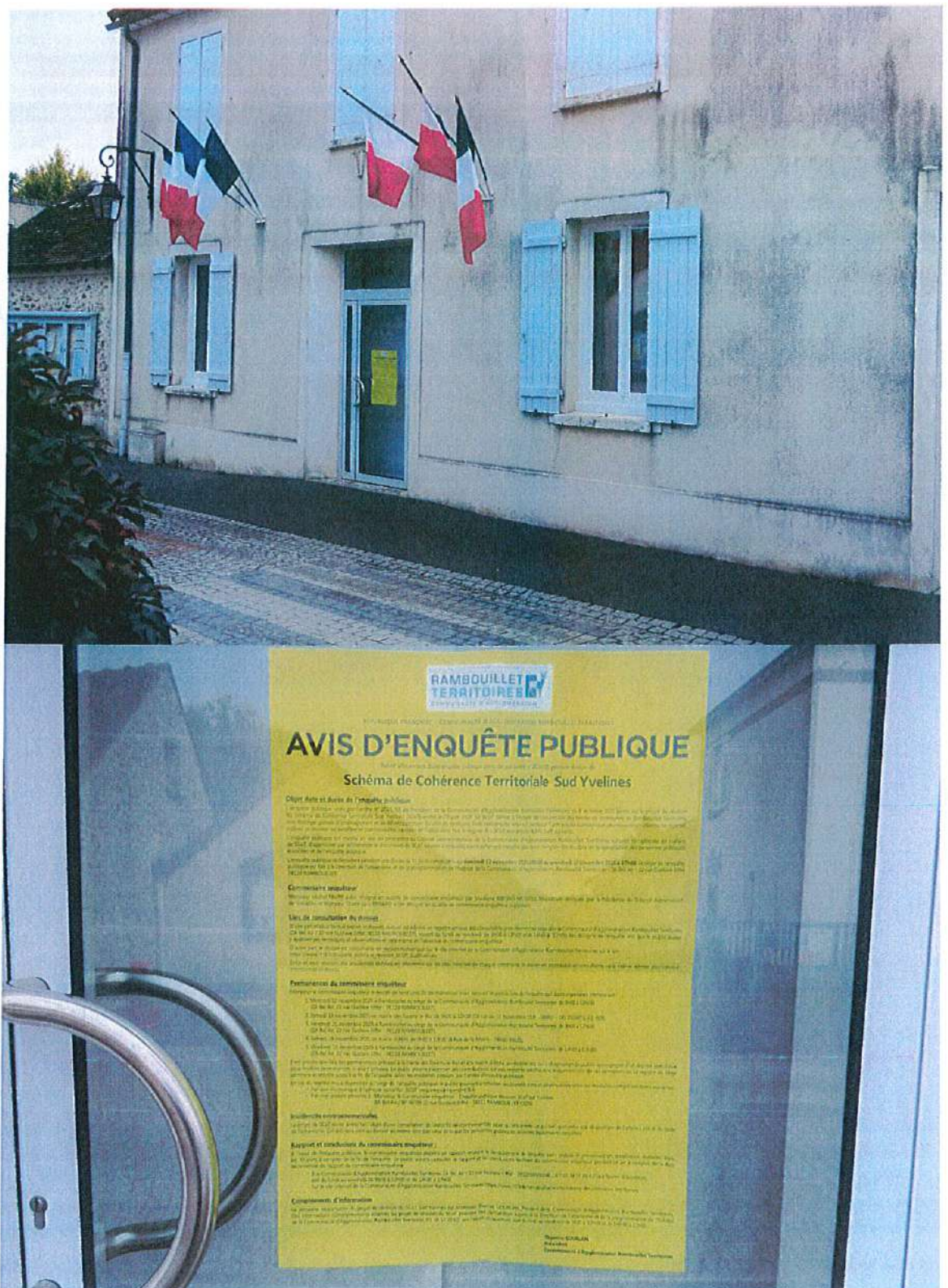
33/ A LA MAIRIE DE ABLIS située 8 Rue de la Marie 78660 ABLIS:

L'affiche est apposée en avant de la Mairie, au pied d'un poteau métallique, en bordure de trottoir.



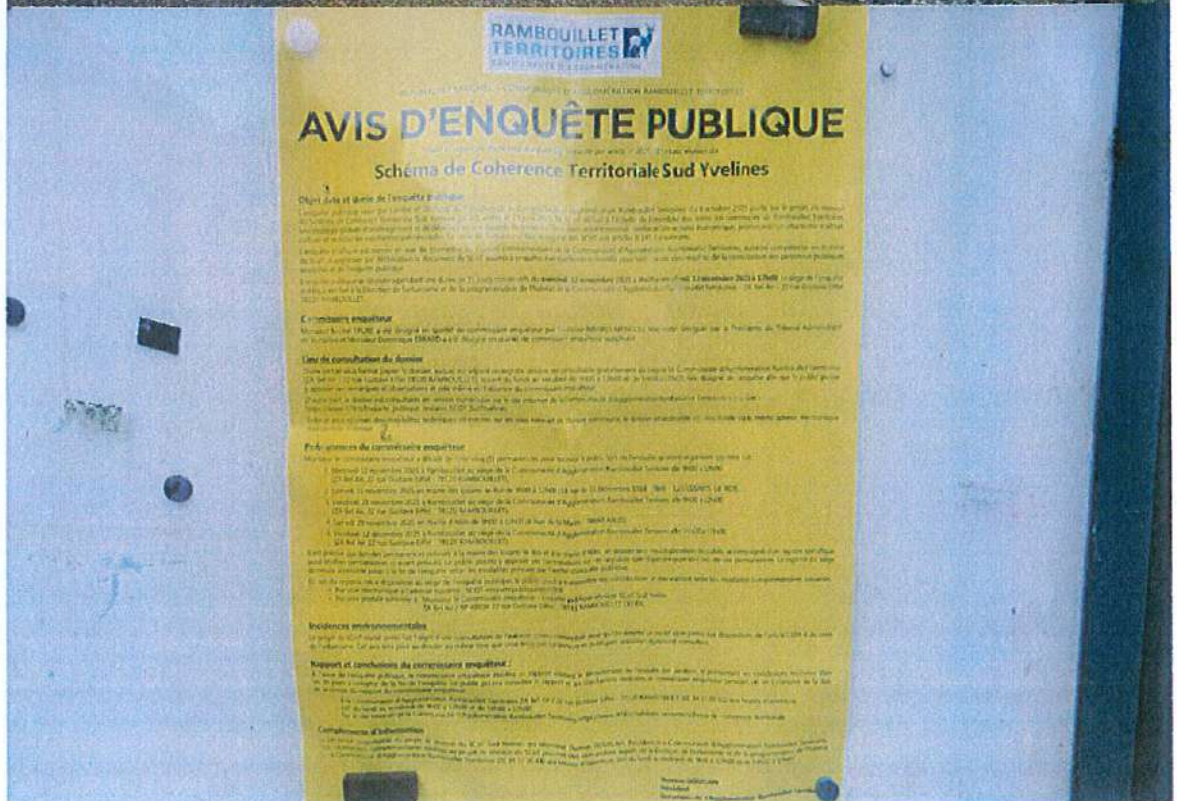
34/ A LA MAIRIE DE PRUNAY EN YVELINES située 4 Rue d'Andret 78660 PRUNAY EN YVELINES:

L'affiche est apposée sur la porte d'entrée vitrée de la Mairie.



35/ A LA MAIRIE DE SONCHAMP située 42 Rue André Thomé 78120 SONCHAMP:

L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.



36/ A LA MAIRIE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES située 1 Place de la Mairie 78120 CLAIREFONTAINE EN YVELINES:

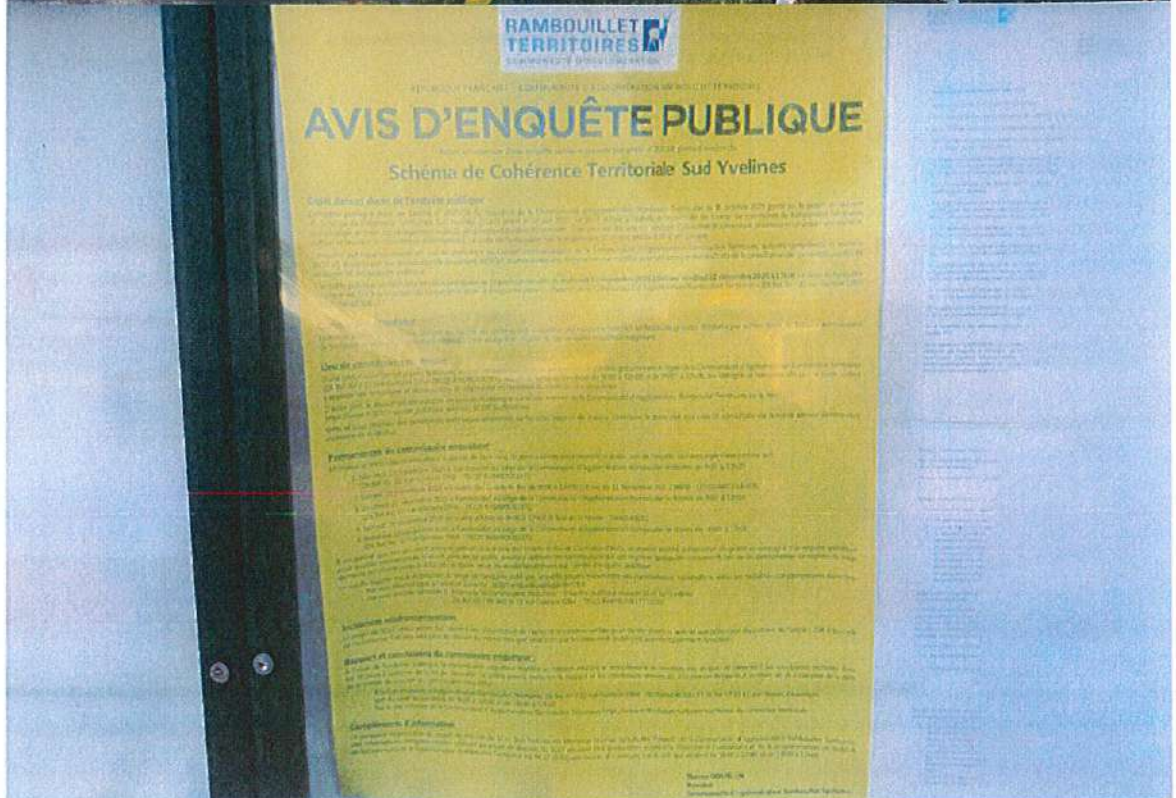
L'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet.

SAS LSL, 92 Rue d'Angiviller- 78120 RAMBOUILLET
tel : 01 61 08 61 00 email : contact@huissiers-rambouillet.fr
Notre Etude des Yvelines (78) a compétence sur l'ensemble du territoire national en matière de constats



Je me suis ensuite transporté au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires « CART » 22 Rue Eiffel 78120 RAMBOUILLET.

J'ai constaté que l'affiche est apposée à l'intérieur du panneau d'affichage prévu à cet effet, situé sur le côté gauche à l'entrée principale du siège administratif de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, en bordure de trottoir.



J'ai enfin consulté, depuis mon poste informatique fixe à l'Etude, le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, via le moteur de recherche Google ; j'ai constaté la présence, sur la page d'accueil du site, de la mention de l'avis d'enquête publique selon captures d'écran ci-dessous insérées.

Tous Images Actualités Vidéos Vidéos courtes Web Livres Plus Outils

Avis À propos Annuaire Billets Expositions Horaires de départ Menu Par le propriétaire

Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
<http://www.r78.fr>

Site de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Site de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires : infos pratiques, actualités, agenda, piscine des Fontaines, piscine des Molières, ...

36 Communes

35 communes : Ablis · Allainville-aux-Bois · Auffargis · Boiville

Recrutement

Aller à : Contenu, Menu principal, Pied de page, Rechercher

Annuaire des services

Ablis · Allainville-aux-Bois · Auffargis · Boiville-le-Gaillard

L'agglo

Située à 50 km de Paris, à mi-chemin entre Versailles et

Actualités

Ablis · Allainville-aux-Bois · Auffargis · Boiville-le-Gaillard

Autres résultats sur r78.fr »

Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Rambouillet_Territoires

Rambouillet Territoires

Elle comprend une ville-centre, Rambouillet, quatre villes « trait d'union », avec Saint-Anne-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Ablis, ...



Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

1,3 ⭐ 4 avis

Administration locale à Rambouillet

[Site Web](#)
[Lien direct](#)
[Avis](#)
[Entreprise](#)
[Partager](#)
[Appeler](#)

Emplacement : Centre Commercial Bel Air

Adresse : ZA Bel Air, 22 Rue Gustave Eiffel, 78120 Rambouillet

Téléphone : 01 34 57 20 51

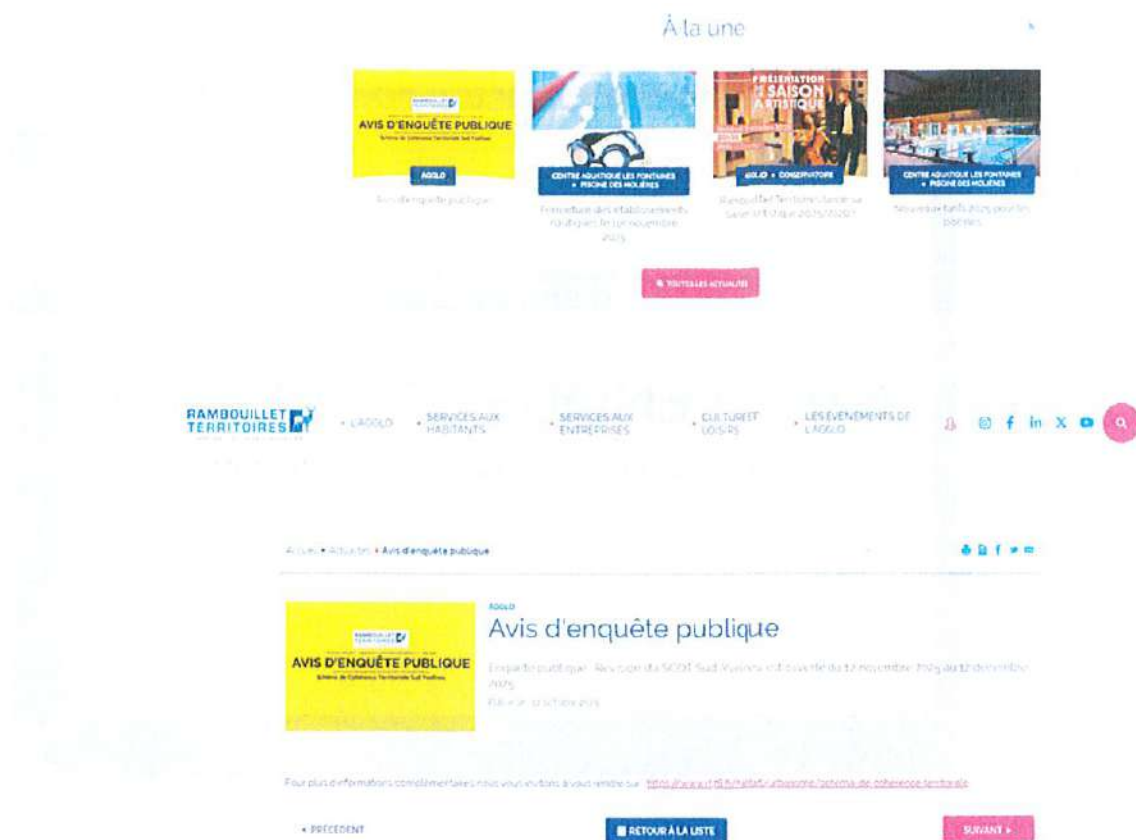
Horaires : Fermé • Ouvert à 09:00 lun. »

Suggérer une modification • Vous êtes le propriétaire de cet établissement ?

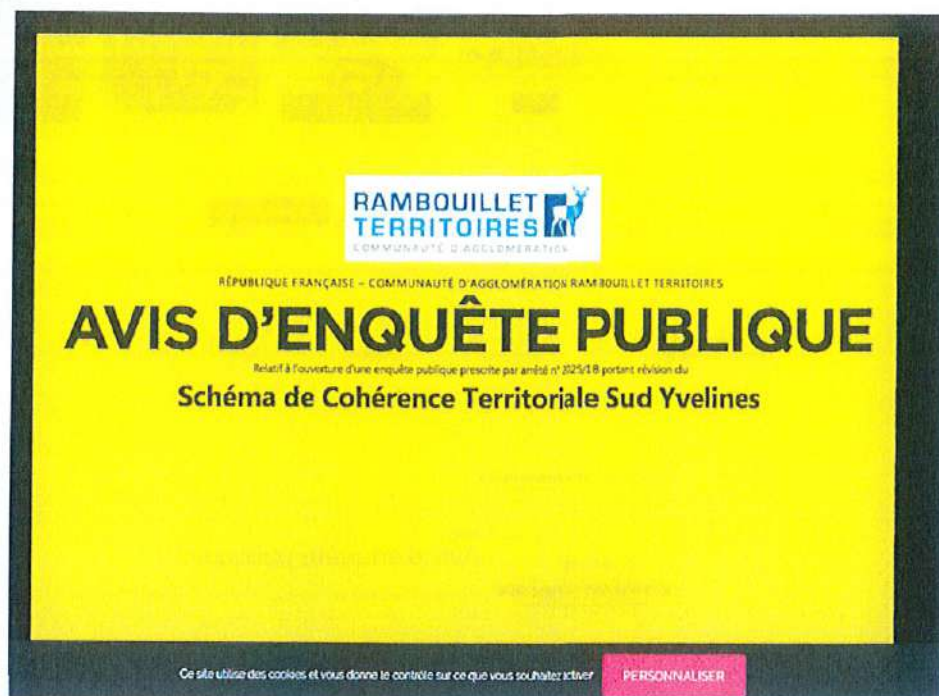
Avis

Les avis ne sont pas vérifiés





J'ai constaté la présence dans la rubrique « A LA UNE » d'un onglet avis d'enquête publique sur fond jaune et sur le côté gauche ; en cliquant sur cette image portant la mention AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, les inscriptions suivantes apparaissent : « Enquête publique : Révision du SCOT Sud-Yvelines est ouverte du 12 novembre 2025 au 12 décembre 2025. Publié le : 17 octobre 2025 ».



Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé une série de clichés photographiques pris par mes soins dont je certifie l'authenticité.



Bruno ALMOUZI
Commissaire de Justice Associé

**REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
SUD YVELINES**

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

**Enquête publique du 12 novembre 2025
au 12 décembre 2025**

**Certificat d'affichage de l'arrêté d'ouverture et de l'avis d'enquête
publique n°1**

Le président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires certifie que l'arrêté d'ouverture et l'avis d'enquête publique relatifs à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines, ont été publiés par voie d'affichage à l'emplacement réservé pour les communications officielles sis à Rambouillet – 22 rue Gustave Eiffel (siège de la Communauté d'Agglomération) et sur son site internet 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit à partir du : 16 octobre 2025.

Fait à : Rambouillet
Le 29 octobre 2025,

Thomas GOURLAN

Président de Rambouillet Territoires
Conseiller régional
Adjoint au Maire de Rambouillet

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000008043 (Réf : UR250049 Révision du SCOT Sud Yvelines) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (*) : Le Parisien
- Date de parution : 20 octobre 2025
- Département : 78 Yvelines
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le lundi 13 octobre 2025

LES ECHOS LE PARISIEN SERVICES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
Tél : 01 87 94 85 85
S.A.S.U. au capital de 150 000 €
RCS Paris 5 799 256 185
TVA FR 56 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
RAMBOUILLET TERRITOIRES**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR
LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE SUD YVELINES (SCOT)**

Objet date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2025/18 du Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du 28 octobre 2025 porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) arrêté le 23 juin 2025. Le SCoT définit à l'échelle de l'ensemble des trente-six communes de Rambouillet Territoires, une stratégie globale d'aménagement et de développement durable du territoire.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs **du mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00** à la Direction de l'urbanisme et de la programmation de

l'habitat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires – ZA Bel Air – 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET.

Commissaire enquêteur

Monsieur Michel FAURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame RIBEIRO-MENGOLI, Magistrate déléguée par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles et Monsieur Dominique ERRARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Lieu de consultation du dossier

D'une part et sous format papier, le dossier, auquel est adjoint un registre unique, est consultable gratuitement au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (ZA Bel Air / 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET), ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, lieu désigné de l'enquête afin que le public puisse y apposer ses remarques et observations et cela même en l'absence du commissaire enquêteur.

D'autre part, le dossier est consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires sur le lien : <https://www.rt78.fr/>
Enquete_publique_revision_SCOT_SudYvelines

Enfin et sous réserves des possibilités techniques inhérentes sur les sites internet de chaque commune, le dossier est accessible et consultable via la même adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Permanences du commissaire enquêteur

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

Monsieur le commissaire enquêteur a décidé de tenir cinq (5) permanences pour recevoir le public lors de cette enquête, qui sont organisées comme suit :

1. Mercredi 12 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9h00 à 12h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET),
2. Samedi 15 novembre 2025 en mairie des Essarts-le-Roi de 9h00 à 12h00 (18 rue du 11 Novembre 1918 - 78690 - LES ESSARTS-LE-ROI),
3. Vendredi 21 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9h00 à 12h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET),
4. Samedi 29 novembre 2025 en mairie d'Ablis de 9h00 à 12h00 (8 Rue de la Mairie - 78660 ABLIS),
5. Vendredi 12 décembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 14h00 à 17h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET).

Il est précisé que lors des permanences prévues à la mairie des Essarts-le-Roi et à la mairie d'Ablis, un dossier sera mis à disposition du public accompagné d'un registre spécifique pour lesdites permanences ci-avant prévues afin que le public puisse y apposer ses contributions.

En sus du registre mis à disposition au siège de l'enquête publique, le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités complémentaires suivantes :

- * Par voie électronique à l'adresse suivante : SCOT-enquetepublique@rt78.fr
- * Par voie postale adressée à : Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique révision SCOT Sud Yvelines - ZA Bel Air / BP 40036 22 rue Gustave Eiffel - 78511 RAMBOUILLET CEDEX.

Incidences environnementales

Le projet de SCOT révisé arrêté fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale pour qu'elle émette un avis tel que prévu aux dispositions de l'article L.104-6 du code de l'urbanisme. Cet avis sera joint au dossier au même titre que ceux émis par les personnes publiques associées également consultées.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, son analyse, et présentant ses conclusions motivées dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de la remise du rapport du commissaire enquêteur :

- A la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires <https://www.rt78.fr/habitat/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale>

Thomas GOURIAN

Président

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000008043 (Réf : UR250049 Révision du SCOT Sud Yvelines) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (*) : Le Parisien
- Date de parution : 13 novembre 2025
- Département : 78 Yvelines
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le lundi 13 octobre 2025

LES ECHOS LE PARISIEN SERVICES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
Tél : 01 87 33 73 00
S.A.S.U. au capital de 150 000 €
RCS Paris B 799 256 185
TVA FR 56 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
RAMBOUILLET TERRITOIRES**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR
LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE SUD YVELINES (SCOT)**

Objet date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2025/18 du Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du 28 octobre 2025 porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) arrêté le 23 juin 2025. Le SCoT définit à l'échelle de l'ensemble des trente-six communes de Rambouillet Territoires, une stratégie globale d'aménagement et de développement durable du territoire.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs **du mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00** à la Direction de l'urbanisme et de la programmation de

l'habitat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires – ZA Bel Air – 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET.

Commissaire enquêteur

Monsieur Michel FAURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame RIBEIRO-MENGOLI, Magistrate déléguée par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles et Monsieur Dominique ERRARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Lieu de consultation du dossier

D'une part et sous format papier, le dossier, auquel est adjoint un registre unique, est consultable gratuitement au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (ZA Bel Air / 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET), ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, lieu désigné de l'enquête afin que le public puisse y apposer ses remarques et observations et cela même en l'absence du commissaire enquêteur.

D'autre part, le dossier est consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires sur le lien : https://www.rt78.fr/Enquete_publique_revision_SCOT_SudYvelines

Enfin et sous réserves des possibilités techniques inhérentes sur les sites internet de chaque commune, le dossier est accessible et consultable via la même adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Permanences du commissaire enquêteur

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>
Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

Monsieur le commissaire enquêteur a décidé de tenir cinq (5) permanences pour recevoir le public lors de cette enquête, qui sont organisées comme suit :

1. Mercredi 12 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9h00 à 12h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET),
2. Samedi 15 novembre 2025 en mairie des Essarts-le-Roi de 9h00 à 12h00 (18 rue du 11 Novembre 1918 - 78690 - LES ESSARTS-LE-ROI),
3. Vendredi 21 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9h00 à 12h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET),
4. Samedi 29 novembre 2025 en mairie d'Ablis de 9h00 à 12h00 (8 Rue de la Mairie - 78660 ABLIS),
5. Vendredi 12 décembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 14h00 à 17h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET).

Il est précisé que lors des permanences prévues à la mairie des Essarts-le-Roi et à la mairie d'Ablis, un dossier sera mis à disposition du public accompagné d'un registre spécifique pour lesdites permanences ci-avant prévues afin que le public puisse y apposer ses contributions.

En sus du registre mis à disposition au siège de l'enquête publique, le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités complémentaires suivantes :

- * Par voie électronique à l'adresse suivante : SCOT-enquetepublique@rt78.fr
- * Par voie postale adressée à : Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique révision SCOT Sud Yvelines - ZA Bel Air / BP 40036 22 rue Gustave Eiffel - 78511 RAMBOUILLET CEDEX.

Incidences environnementales

Le projet de SCOT révisé arrêté fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale pour qu'elle émette un avis tel que prévu aux dispositions de l'article L.104-6 du code de l'urbanisme. Cet avis sera joint au dossier au même titre que ceux émis par les personnes publiques associées également consultées.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, son analyse, et présentant ses conclusions motivées dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de la remise du rapport du commissaire enquêteur :

- A la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires <https://www.rt78.fr/habitat/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale>

Thomas GOURLAN

Président

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévus dans le journal pré-cité (*).



legales2@leparisien.fr

Adjudications Immobilières

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,225 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

7425948801 - VJ

78

Vente aux enchères publiques à l'audience du JEX de PARIS - JEX Ventes Immobilières T.J. DE PARIS
Parvis Robert Badinter
75859 PARIS CEDEX 17

Le JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 14 h 00
EN 5 LOTS

A RENNEMOULIN (78590) - Au 4-6, chemin de l'Etang

1er LOT DE VENTE : bât. B (Grande Ferme) prte drte UN APPARTEMENT de type triplex de 153,97 m2 en cours d'achèvement compr. : Au RdC : entrée et couloir, cuisine ouverte sur séjour/salon, wc - Au 1er étage : palier, wc, SdB, 3 chambres dont 1 avec S d'E, wc - Combles : dressing, 1 chambre, SdB avec wc. Ces 3 niveaux communiquent ensemble par un escalier privatif - A l'extérieur : ce lot donne droit à la jouissance exclusive d'UNE TERRASSE et d'UN JARDIN, d'en garantir ses entretiens (lot n° 8) - Situé à l'avant du bât. : UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT n°01 (lot n° 11) - UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT n°04 (lot n° 14).

2ème LOT DE VENTE : bât. B (Grande Ferme), prte gche UN APPARTEMENT de type triplex d'une superficie de 129,65 m2 en cours d'achèvement compr. : Au RdC : entrée et couloir, cuisine ouverte sur salon/séjour, chaufferie, wc. Au 1er étage : palier, SdB, 3 chambres dont 1 avec S d'E, wc - Combles : dressing, 1 chambre, SdB avec wc. Ces 3 niveaux communiquent ensemble par un escalier privatif - A l'extérieur : ce lot donne droit à la jouissance exclusive d'une terrasse et d'UN JARDIN, d'en garantir ses entretiens (lot n° 9) - Situé à l'avant du bât. : UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT n°05 (lot n° 15) - UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT n°07 (lot n° 17).

3ème LOT DE VENTE : Situé à l'avant du bât. B : UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT PMR n° 06 (lot n° 13).

4ème LOT DE VENTE : Situé à l'avant du bât. B : UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT PMR n°08 (lot n° 18).

5ème LOT DE VENTE : Situé à l'avant du bât. B : UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT PMR n°09 (lot n° 19).

Mises à prix : 1er et 2ème lots de vente : 300 000 euros chacun
3ème au 5ème lots de vente : 2 000 euros chacun
avec faculté de baisse d'1/4 en cas de carences d'enchères

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre d'un montant de : 30 000 euros pour les 1er et 2ème lots et 3 000 euros pour les lots 3 à 5.

Les modalités seront indiquées par l'avocat chargé de porter les enchères. Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente. Rens : Me Eric ASSOULINE - Cabinet ETHIC ALL, avocat, Paris 11ème - 15, boulevard Richard-Lenoir - T. : 09 75 40 31 39 - assouligne.avocat@orange.fr. Consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du JEX du T.J. de Paris ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Renseignements sur sites Internet : www.llicitor.com - www.ferrari.fr

VISITE SUR PLACE LE : 4 DÉCEMBRE 2025 DE 11 H 00 À 12 H 00.

7426788901 - VJ

78

Vente aux Enchères Publiques au T.J. de VERSAILLES
Palais de Justice
5, Place André Mignot

Le MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 À 9 H 30
EN UN LOT

À ÉLANCOURT (78990) - 1, résidence de La Chapelle avec CAVE et UN EMPLACEMENT DE GARAGE au sous-sol

Le bien est occupé. Surface Loi Carrez 80,77 m2.

Mise à prix : 15 000 euros

Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à la somme de 3 000 euros en un chèque de banque libellé à l'ordre du Bâtonnier séquestre. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de Versailles.

Renseignements : le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Versailles ou au cabinet de l'avocat poursuivant Me Agathe MONCHAUX FIORAMONTI, avocate au barreau de Versailles, 21 avenue André-René-Guibert, 78170 La Celle-Saint-Cloud. T. 01 86 39 03 30.

VISITES LE 5 DÉCEMBRE 2025 DE 10 H 00 À 12 H 00
ET LE 10 DÉCEMBRE 2025 DE 14 H 30 À 16 H 30.

7426552101 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À la barre du Tribunal judiciaire de Versailles (Yvelines), 5 place André-Mignot, LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025 À 9 H 30

EN UN SEUL LOT

Commune de CARRIÈRES-SOUS-POISSY (Yvelines)
10, rue de la Senette

UN STUDIO ET UN EMPLACEMENT DE PARKING

Surface habitable totale de 23,58 m2.
Les lieux sont loués.

Mise à prix : 50 000 euros

Lieux où peuvent être consultées les conditions de mise en vente de l'immeuble :

- SCP COURTAIGNE AVOCATS, avocat, 19 rue Georges-Clémenceau, 78000 Versailles. Tél. : 01 39 50 02 28,
- au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Versailles, 5 place André-Mignot.

Visites sur place :

- le 18 novembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le 21 novembre 2025 de 14 h 30 à 16 h 30.

Avis administratifs

7427070201 - AA

Commune de SENLISSE

Modification du Plan local d'urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pendant 32 jours, du 12 novembre 2025 au 13 décembre 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme de Senlis.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné M. LAMARCHE comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme peuvent être demandées auprès de la commune de Senlis, à l'adresse postale : 13, rue de Cernay, 78720 Senlis ou directement sur le site de la mairie <https://www.senlis.fr>

Le dossier sera déposé en mairie et mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet le jeudi de 16 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

Pendant la période d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera, en outre, disponible en consultation et en téléchargement sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5787>

Durant cette période, un dossier papier sera disposé dans la mairie et accessible aux horaires précités.

Des observations et propositions pourront, durant la période d'enquête publique, être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, sur le site de l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5787>

Sur par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6787@registre-dematerialise.fr

Les courriels seront publiés dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et visibles par le public.

Afin d'informer et de recevoir des observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences dans la mairie de la manière suivante :

- Mercredi 19 novembre, 16 h 00 - 18 h 00

- Samedi 29 novembre, 10 h 00 - 13 h 00

- Samedi 13 décembre, 10 h 00 - 13 h 00

La commissaire enquêteur établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la commune de Senlis. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Versailles.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur seront également transmises par le maire de Senlis, pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la commune de Senlis au 13, rue de Cernay, 78720 Senlis ou à l'adresse électronique suivante : mairie.senlis@wanadoo.fr

Après l'enquête publique, le projet de modification du Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil municipal durant le 1er trimestre 2026 pour approbation.

7427068601 - AA

Préfet des YVELINES - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France - Unité départementale des Yvelines

Commune de THIVERVAL-GRIGNON

Installation classée pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société TERSEN (enseigne : Établissement CNT) dont le siège social se situe 2, rue Jean-Mermoz à Magny-les-Hameaux (78114), a déposé une demande d'enregistrement en vue de créer et exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), route des Nourrices - chemin de Plaisir, lieux-dits « Côte de Grignon - Pont Cailloux - Les Vieilles Vignes » à Thiverval-Grignon (78850) pour une durée de neuf ans.

L'activité est soumise au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- n° 2760-3 : « installation de stockage de déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2720 » - « installation de stockage de déchets inertes ».

En raison de sa proximité à l'activité mentionnée ci-dessus, l'enregistrement porte également sur l'installation relevant de la rubrique n° 2.1.5.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités d'IOA (annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement) soumise au régime de l'autorisation :

Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 hectares.

Une consultation du public d'une durée de quatre semaines et un jour se déroule du 4 novembre 2025 au 2 décembre 2025 inclus.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le public peut prendre connaissance du dossier soumis à consultation à la mairie de Thiverval-Grignon, aux jours et heures d'ouverture, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations du public peuvent également être adressées, sur la même période :

- par courrier à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (D.R.I.E.A.T.) - Unité départementale des Yvelines (UD78), 35, rue de Noailles, 78000 Versailles ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

drieat-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Ces observations sont annexées au registre de consultation du public.

Le dossier est également accessible sur le site internet de la Préfecture des Yvelines :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. L'installation projetée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

Vie de sociétés

7426735401 - VS

SCI B.D.H.

SCI

au capital minimum de 60 979,61 euros

Siège social : 2, rue Claude-Debussy

78390 BOIS-D'ARCY

RCS Versailles 402 631 311

DISSOLUTION

Par décision assemblée générale extraordinaire du 12/09/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 12/09/2025, il a été nommé liquidateur(s) M. Marc Debavelaars demeurant au 55, avenue des Eucalyptus, 83600 Frejus et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Versailles.

7424505801 - AA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT)

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2025/18 du président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du 08 octobre 2025 porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) arrêté le 23 juin 2025. Le SCoT définit à l'échelle de l'ensemble des trente-six communes de Rambouillet Territoires, une stratégie globale d'aménagement et de développement durable du territoire.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 12 novembre 2025 à 9 h 00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17 h 00 à la Direction de l'urbanisme et de la programmation de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, ZA Bel Air, 22, rue Gustave-Eiffel, 78120 Rambouillet.

Commissaire enquêteur
M. Michel FAURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme RIBEIRO-MENGOLI, magistrate déléguée par la présidente du tribunal administratif de Versailles et M. Dominique ERRARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Lieu de consultation du dossier

D'une part et sous format papier, le dossier, auquel est adjoint un registre unique, est consultable gratuitement au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (ZA Bel Air / 22, rue Gustave-Eiffel, 78120 Rambouillet), ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, lieu désigné de l'enquête afin que le public puisse y apposer ses remarques et observations et cela même en l'absence du commissaire enquêteur.

D'autre part, le dossier est consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires sur le lien : <https://www.r78.fr/Enquete-publique-revision-SCOT-SudYvelines>

Enfin et sous réserves des possibilités techniques inhérentes sur les sites internet de chaque commune, le dossier est accessible et consultable via la même adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Permanences du commissaire enquêteur

M. le Commissaire enquêteur a décidé de tenir cinq (5) permanences pour recevoir le public lors de cette enquête, qui sont organisées comme suit :

1. Mercredi 12 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9 h 00 à 12 h 00 (ZA Bel Air, 22, rue Gustave-Eiffel, 78120 Rambouillet).

2. Samedi 15 novembre 2025 en mairie des Essarts-le-Roi de 9 h 00 à 12 h 00 (18, rue du 11 Novembre 1918, 78690 Les Essarts-le-Roi).

3. Vendredi 21 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9 h 00 à 12 h 00 (ZA Bel Air, 22, rue Gustave-Eiffel, 78120 Rambouillet).

4. Samedi 29 novembre 2025 en mairie d'Ables de 9 h 00 à 12 h 00 (8, rue de la Mairie, 78660 Ables).

5. Vendredi 12 décembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 14 h 00 à 17 h 00 (ZA Bel Air, 22, rue Gustave-Eiffel, 78120 Rambouillet).

Il est précisé que lors des permanences prévues à la mairie des Essarts-le-Roi et à la mairie d'Ables, un dossier sera mis à disposition du public accompagné d'un registre spécifique pour lesdites permanences ci-avant prévues afin que le public puisse y apposer ses contributions.

En sus du registre mis à disposition au siège de l'enquête publique, le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités complémentaires suivantes :

- Par voie électronique à l'adresse suivante :

SCOT-enquete-publique@r78.fr

- Par voie postale adressée à : M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique révision SCoT Sud Yvelines - ZA Bel Air / BP 40036, 22, rue Gustave-Eiffel, 78511 Rambouillet cedex.

Incidents environnementaux

Le projet de SCoT révisé a fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale pour qu'elle émette un avis tel quel prévu aux dispositions de l'article L.104-6 du code de l'urbanisme. Cet avis sera joint au dossier au même titre que ceux émis par les personnes publiques associées également consultées.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, son analyse, et présentant ses conclusions motivées dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de la remise du rapport du commissaire enquêteur :

- À la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires <https://www.r78.fr/habitat/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale>

Thomas GOURLAN,

Président

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

Autres légales

7427087701 - DL

AVIS

La SELARL MARS prise en la personne de Me Philippe SAMZUN, 43 bis, rue Saint-Honoré, 78000 Versailles, liquidateur judiciaire de la SAS AERIS PLUS ayant son siège social 12, rue Georges-Blandin, 78430 Louveciennes, informe les salariés concernés qu'ils peuvent consulter l'ensemble des relevés des créances salariales déposés au Greffe du Tribunal des activités économiques.

Tout salarié dont la créance ne figure pas en toute ou partie sur ces relevés peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente parution.

Dossier sur demande écrite (Email : etude@selarlmars.com).

7426921001 - DL

AVIS

La SELARL MARS prise en la personne de Me Philippe SAMZUN, 43 bis, rue Saint-Honoré, 78000 Versailles, liquidateur judiciaire de la SAS AERIS PLUS ayant son siège social 12, rue Georges-Blandin, 78430 Louveciennes, informe les salariés concernés qu'ils peuvent consulter l'ensemble des relevés des créances salariales déposés au Greffe du Tribunal des activités économiques.

Tout salarié dont la créance ne figure pas en toute ou partie sur ces relevés peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente parution.